



Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 2016
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 379^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 15 novembre 2016, à 10 h 30

Président : M. Seck..... (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
et évolution du processus politique

Examen des projets de résolution sur la question de Palestine

Compte rendu du Rapporteur sur le séminaire-retraite tenu le 2 novembre 2016

Rapport du Groupe de travail du Comité

Exposés des États Membres sur leurs activités relatives à la question de Palestine

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>)

16-20167 (F) 130317 210317



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité

2. **Le Président** indique que, le 14 octobre 2016, les Missions permanentes de l'Angola, de l'Égypte, de la Malaisie, du Sénégal et du Venezuela ont coprésidé une réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria sur le thème « Colonies de peuplement israéliennes : des obstacles à la paix et à la solution des deux États », au cours de laquelle les organisations non gouvernementales israéliennes « Americans for Peace Now » et « Betsalem » ont fait des exposés particulièrement marquants.

3. Le 19 octobre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

4. Le 27 octobre, le Président a été invité à participer, en qualité de représentant de son pays, à une réunion organisée à Paris dans le cadre de l'initiative française pour le processus de paix au Moyen-Orient. Dans ce contexte, il a été informé qu'une réunion du groupe de travail sur la société civile, qui est présidé par la Suède, aurait lieu le 24 novembre.

5. Enfin, le 28 octobre, le rapport annuel du Comité (A/71/35) a été publié dans un document de l'Organisation des Nations Unies dans les six langues officielles, et les membres du Bureau ont participé à un séminaire-retraite afin de débattre du programme du Comité pour 2017.

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

6. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice permanente de l'État de Palestine) fait observer que, récemment, la situation critique qui règne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en raison des politiques et pratiques illégales d'Israël a fait l'objet de nombreux débats à l'ONU. La situation en matière humanitaire, économique, sociale, politique et en matière de sécurité demeure inquiétante, Israël continuant de violer la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de

guerre, les normes relatives aux droits de l'homme et les résolutions de l'ONU. Par ailleurs, aucune voie politique viable susceptible de mettre fin à cette injustice ne se dessine.

7. Le Conseil de sécurité a fourni à plusieurs reprises l'occasion de mettre en lumière le sort du peuple palestinien et de demander à la communauté internationale de prendre des mesures, au nom du respect du droit international. L'oratrice est reconnaissante au Comité de sa participation à ce débat et à d'autres. Cette participation active devra se poursuivre lorsque l'Assemblée générale se penchera sur la question de Palestine dans le courant du mois. L'appui du Comité et de tous ses membres et observateurs sera nécessaire non seulement pour sensibiliser l'opinion internationale mais aussi pour susciter la volonté politique requise pour infléchir le cours néfaste que les événements suivent actuellement et, à terme, réparer les injustices.

8. La réalité à laquelle le peuple palestinien est confronté, qui est décrite dans les bulletins d'information publiés par la Division des droits des Palestiniens, est qu'Israël a construit plus de 2 000 nouveaux logements dans des zones de peuplement illégales dans toute la Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est occupée et dans les environs, continuant ainsi de mettre à mal la continuité et l'intégrité du territoire palestinien, ainsi que la viabilité de l'État de Palestine. La campagne de colonisation en cours a entraîné la destruction d'habitations de Palestiniens; la confiscation de terres palestiniennes; l'expansion des colonies, y compris des « avant-postes de colonies » israéliens; l'édification du mur d'annexion; le déplacement forcé de civils; des menaces d'annexion des terres; et des actes de violence, commis par des colons contre des personnes et des biens. La possibilité d'une solution des deux États diminue rapidement.

9. Il y a eu également des actes de provocation et d'incitation à la violence dirigés par des extrémistes contre les lieux saints; des attaques militaires quotidiennes au cours desquelles des civils palestiniens ont souvent été tués ou blessés; des arrestations quotidiennes de civils, dont des enfants. Plus de 7 000 Palestiniens se trouvent actuellement en captivité. Pendant ce temps, le blocus illégal de la bande de Gaza imposé par Israël soumet deux millions de Palestiniens à une peine collective et à la déshumanisation. Le dénuement et l'isolement extrêmes ont provoqué une crise humanitaire et la pire situation

socioéconomique depuis 1967, notamment sur les plans de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et du chômage des jeunes.

10. Les membres du Comité doivent de toute urgence prendre les mesures qui s'imposent à l'égard des déficits de financement de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a besoin d'un appui immédiat pour éviter des conséquences graves dans toute la région et pouvoir œuvrer au service de toutes les personnes en difficulté. Puisque Israël ne subit pas les conséquences des violations qu'il commet, la délégation palestinienne et tous les partenaires concernés continueront d'appeler l'attention sur ces questions essentielles et de demander que le droit international et les droits du peuple palestinien soient respectés. Le projet de résolution du Comité traitant des colonies de peuplement israéliennes illégales a été renforcé par une condamnation claire de toutes ces activités et par un appel à la mise en jeu de la responsabilité d'Israël, Puissance occupante, si les violations persistent.

11. Compte tenu de la gravité de la situation humanitaire à Gaza, outre la fin du blocus illégal et des peines collectives imposés par Israël, il a été demandé que des mesures soient prises pour inverser la trajectoire de dé-développement à Gaza mise en exergue dans le dernier rapport de l'équipe de pays des Nations Unies dans l'État de Palestine, en date du 26 août 2016. Les besoins des jeunes et des autres personnes vulnérables y ont également été soulignés.

12. Dans les résolutions relatives à l'UNRWA, les droits des réfugiés de Palestine ont été réaffirmés et le mandat de l'Office renouvelé pour trois ans. Dans ce contexte, il a été demandé au Secrétaire général de l'ONU de faciliter les consultations avec les États Membres afin que soient étudiés les moyens de faire en sorte que, durant ce mandat, le financement de l'Office soit suffisant et prévisible. Il lui a été demandé également de rendre compte des conclusions et recommandations issues de ces consultations à l'Assemblée générale, en mars 2017, pour qu'elle les examine. L'oratrice exhorte tous les États à appuyer la demande tendant à obtenir un financement pérenne pour l'UNRWA, qui opère dans des conditions très difficiles.

13. Une des nouveautés, dans l'ensemble de projets de résolution qui sera présenté à la soixante et onzième

session de l'Assemblée générale, est qu'il est demandé au Comité de travailler avec les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et la société civile pour mettre fin à l'occupation israélienne et parvenir à un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine. Le Comité devrait approuver sans réserve ces partenariats, surtout dans la mesure où il ne pourra compter sur aucune ressource supplémentaire provenant du budget de l'ONU. Les projets de résolution adoptés par la Deuxième et la Quatrième Commissions ont une nouvelle fois reçu le soutien d'une écrasante majorité d'États Membres, et ils devraient recevoir un soutien plus large encore lorsqu'ils seront mis aux voix en séance plénière de l'Assemblée. De même, toutes les délégations devraient continuer d'apporter leur appui au projet de résolution sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, qui sera mis aux voix en Troisième Commission.

14. Enfin, la délégation palestinienne continue de demander au Conseil de sécurité de mettre fin à son silence sur la Palestine et d'assumer les devoirs dont la Charte l'investit en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au cours de consultations, les membres du Conseil de sécurité ont été exhortés à prendre des mesures pour obtenir que cessent les activités de peuplement israéliennes, préserver la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, et ouvrir une voie politique viable susceptible d'aboutir un jour à la fin de l'occupation israélienne et de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits, dont la liberté et l'indépendance, dans l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale. Le Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe devrait se prononcer sur les prochaines actions à mettre en œuvre en ce qui concerne le Conseil de sécurité. La délégation palestinienne appuie également les efforts faits par la France pour organiser une conférence de paix internationale, ainsi que ceux déployés par l'Égypte et la Fédération de Russie pour faciliter le dialogue et promouvoir la paix.

15 **M. Arcia Vivas** (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'il serait utile de recevoir des informations actualisées sur l'état d'avancement du projet de résolution concernant les colonies de peuplement israéliennes illégales qui a été présenté au Conseil de sécurité et dont le Conseil de la Ligue des États arabes demeure saisi. La situation est chaque jour

plus critique, surtout si l'on a à l'esprit les mesures administratives, législatives et judiciaires prises en Israël qui permettront à la Puissance occupante de légaliser ces colonies.

16. Le moment est propice à un débat constructif et à l'adoption de ce projet de résolution au Conseil de sécurité, sauf exercice injuste du droit de veto. Cette occasion ne doit pas être négligée, étant donné notamment que le mandat du Président Obama s'achève dans les prochains mois, ce qui pourrait aboutir à des discussions sur les colonies susceptibles d'avoir des résultats concrets. Si un vote a lieu au Conseil de sécurité, le débat et la mise aux voix appelleront l'attention sur les colonies de peuplement même si le projet de résolution n'est pas adopté. De ce fait, il serait utile de connaître l'état actuel des débats au sein de la Ligue des États arabes, afin de déterminer si un projet de résolution sur les colonies de peuplement pourrait être examiné par le Conseil de sécurité avant la fin de l'année.

17. Le délégué adresse ses félicitations à l'État de Palestine à l'occasion de l'anniversaire de sa déclaration d'indépendance, en date du 15 novembre 1988. En 2017, année marquée par plusieurs anniversaires importants, et comme toutes les nations, qui ont accompagné leurs déclarations officielles de mesures concrètes et décisives, son pays est pleinement disposé à contribuer autant qu'il le peut à faire connaître au monde entier la situation en Palestine, afin que celle-ci soit libre et que l'occupation prenne fin.

18. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) indique que le Conseil de la Ligue des États arabes n'a pas encore fixé de date pour se réunir et examiner le projet de résolution prévu, bien que l'État de Palestine en ait demandé la convocation.

Examen des projets de résolution sur la question de Palestine

Projet de résolution : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Projet de résolution : Division des droits des Palestiniens du Secrétariat

Projet de résolution : Règlement pacifique de la question de Palestine

Projet de résolution : Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat

19. **Le Président**, présentant les quatre projets de résolution soumis au titre du point 35 de l'ordre du jour, dit que les projets de résolution intitulés « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat » et « Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat » sont identiques à ceux qui ont été distribués au début du mois d'octobre 2016. En revanche, le paragraphe 10 du projet de résolution concernant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été révisé de sorte que l'année 2017 y soit mentionnée comme année de la fin de l'occupation israélienne. Des modifications ont été apportées également au projet de résolution relatif au règlement pacifique de la question de Palestine. Le Bureau recommande que le Comité approuve ces projets de résolution. Le Président considère que le Comité souhaite approuver les quatre projets.

20. *Il en est ainsi décidé.*

Compte rendu du Rapporteur sur le séminaire-retraite tenu le 2 novembre 2016

21. **M. Inguanez** (Malte), Rapporteur, faisant le point sur le séminaire-retraite dans le cadre duquel le Bureau s'est réuni le 2 novembre 2016, indique que ce séminaire est le deuxième à s'être tenu, après celui de 2015. Tous les membres du Bureau s'accordent à dire que ces séminaires sont un excellent moyen de faire le bilan des enseignements tirés d'activités antérieures et de réfléchir à la meilleure façon pour le Comité d'exécuter son mandat de manière à être le plus efficace possible. L'évaluation des programmes, la planification des activités de 2017, la participation du Comité et les stratégies de communication et de sensibilisation ont été les thèmes principaux du séminaire le plus récent.

22. Le Secrétariat a distribué préalablement la liste des décisions adoptées par le Bureau, qu'il a accompagnée de suggestions concernant de prochaines activités. Le Bureau s'attend à ce que l'Assemblée générale autorise le Comité à collaborer avec les États Membres en vue de l'organisation, en 2017, d'activités visant à marquer le cinquantième anniversaire du début de l'occupation, dans la perspective qu'elle cesse. Le Bureau est favorable à la proposition faite par l'État

de Palestine, tendant à ce que les activités du Comité pour l'année à venir soient conçues autour du thème « 2017, Année internationale pour la fin de l'occupation israélienne ». Cette proposition sera présentée au Comité pour adoption lors d'une prochaine réunion. En 2017, tous les membres et observateurs devraient prévoir des activités autour de ce thème dans leurs pays.

23. En ce qui concerne le programme de travail pour 2017, le Bureau a approuvé les propositions suivantes : organiser le déplacement d'une délégation du Comité au Nicaragua et dans d'autres pays clefs d'Amérique centrale et des Caraïbes au début de février 2017; en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, organiser un séminaire de renforcement des capacités sur les objectifs de développement durable à l'intention des dirigeants palestiniens, en mars 2017, à Amman ou à Beyrouth; organiser avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI) une conférence commune sur Jérusalem qui se tiendra au printemps 2017 à Astana, Kazakhstan; organiser une manifestation commémorant le cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne à laquelle seront invités les gouvernements et les responsables de haut niveau de l'ONU, et une réunion distincte avec la société civile, toutes deux au Siège de l'ONU en juin 2017; enfin, organiser le déplacement d'une délégation en Afrique. De plus, le Bureau a décidé de continuer de développer le programme annuel de renforcement des capacités à l'intention des dirigeants palestiniens, notamment la formation des diplomates à New York et à Genève et la formation sur différents sujets touchant aux objectifs de développement durable, comme la diplomatie de l'eau et la gestion des conflits relatifs à l'eau. Ces programmes se sont révélés très utiles aux fonctionnaires palestiniens de plusieurs ministères.

24. Le Bureau a débattu également de l'avantage qu'il y a à concevoir le renforcement des capacités et d'autres manifestations sous l'angle de la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme. Par ailleurs, s'est posée la question de la nécessité d'accroître la participation des États Membres aux réunions et aux activités du Comité, et de renforcer la coopération et l'échange d'informations. Il a été décidé que, dorénavant, les membres du Comité feraient partie de la délégation prenant part aux activités internationales du Comité; seraient encouragés à participer plus activement aux

réunions se tenant au Siège et à faire régulièrement rapport sur l'état de leur activités; seraient invités à collaborer aux activités de l'ONU menées au Siège en les coprésidant, ou à accueillir des activités de renforcement des capacités dans leurs pays respectifs; seraient encouragés, de même que les observateurs, à faire part des initiatives qu'ils auraient mises en œuvre à l'appui du processus de paix, ainsi que de toutes les autres activités visant à régler la question de Palestine. Le Rapporteur ajoute que le Bureau est favorable à la demande formulée par l'État de Palestine, actuellement observateur, qui souhaite qu'il soit envisagé de lui accorder le statut de membre, éventuellement le 29 novembre 2016. Le Président écrira sous peu à tous les membres du Comité pour leur demander leurs suggestions quant aux activités du Comité et des informations concernant les activités qui doivent avoir lieu en 2017 dans leur pays.

25. Enfin, il a été question de la nécessité d'une stratégie de communication claire, avec un message cohérent propre à renforcer les activités de sensibilisation et d'information. Pour toucher le public des États-Unis, essentiel en la matière, le Comité devrait accepter les invitations à participer en tant qu'orateur à des conférences dans des universités des États-Unis et devant d'autres auditoires en coopération avec la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine. Les membres sont encouragés à échanger de nouvelles idées et des propositions concrètes pour que le Comité puisse contribuer de manière active et essentielle à la réalisation de l'objectif qu'est l'avènement d'un État de Palestine indépendant.

26. **M^{me} Scott** (Namibie) dit que l'un des principaux objectifs du séminaire-retraite était de réfléchir à des moyens de rendre plus active la participation des membres du Comité au programme de travail, notamment en se réunissant dans des cadres plus restreints pour que l'échange d'idées soit plus riche. Les membres du Comité doivent donc informer le Bureau de la manière dont ils envisagent de participer aux activités proposées.

Rapport du Groupe de travail du Comité

27. **M. Mansfield** (Malte), Président du Groupe de travail du Comité, indique que, le 18 octobre, le Groupe de travail a organisé une séance d'information dans le cadre de laquelle des spécialistes travaillant pour Human Rights Watch, Amnesty International et Al-Haq ont exposé la situation des droits de l'homme

dans le Territoire palestinien occupé, notamment en ce qui concerne l'usage excessif de la force. Il encourage tous les membres du Groupe de travail à assister et à participer activement à ces réunions.

28. Lors de cette séance, le directeur de Human Rights Watch chargé d'Israël et de la Palestine a demandé aux États Membres de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'échanges financiers, commerciaux ou de services entre leurs entreprises et les colonies de peuplement israéliennes, afin de respecter les obligations que leur font le droit international et le droit des droits de l'homme. Il a également suggéré que l'aide à Israël soit réduite à proportion du montant que le pays dépense dans les colonies de peuplement. Pour sa part, Amnesty International a demandé à la communauté internationale de suspendre les ventes d'armes à Israël, armes qui sont utilisées pour violer les droits fondamentaux des Palestiniens. En théorie, Israël a mis en place un dispositif qui lui permet d'enquêter efficacement sur les infractions commises par les membres de son armée, mais, en pratique, il ne fait rien pour que ceux-ci rendent compte de leurs actes. Les représentants de Al-Haq ont exprimé leurs préoccupations quant à la politique de démolition de maisons et au refus des autorités israéliennes de restituer les corps des Palestiniens tués au cours d'attaques. Tous les orateurs estiment qu'Israël doit enquêter de manière approfondie et efficace sur les meurtres commis par les forces israéliennes, au mépris du droit, sur la personne de Palestiniens, et que l'impunité doit cesser.

29. La stratégie de coopération entre le Groupe de travail et les organisations de la société civile a été établie à partir des contributions du Groupe de travail, en particulier des recommandations issues de la séance de réflexion qui s'est tenue au début de l'année. Les quatre piliers de cette stratégie sont les suivants : mise en œuvre par les organisations de la société civile d'actions visant à influencer les États Membres de l'ONU, au moyen de projections de films, de séances d'information au Siège, de manifestations parallèles à l'occasion de grands sommets, et d'échanges avec les médias; promotion de la mise en œuvre par la société civile d'actions plus vigoureuses au niveau national; renforcement de la coordination avec les organisations de la société civile dans le cadre de conférences périodiques et au moyen d'une plateforme en ligne; information des organisations de la société civile et des

Palestiniens au sujet des travaux du Comité et du Groupe de travail.

30. Pour que ces objectifs soient atteints, tous les membres du Groupe de travail doivent participer activement à ses travaux. Or, à deux reprises, le quorum n'a pas été atteint et des discussions informelles ont eu lieu à la place. Au cours de ces discussions, plusieurs orateurs ont fait observer qu'à la dernière réunion organisée selon la formule Arria, les organisations de la société civile avaient souligné l'importance de la coopération avec elle. Il a également été dit que le Groupe de travail devait s'efforcer de collaborer davantage avec les organisations de la société civile israélienne et faciliter le renforcement du dialogue entre les sociétés civiles israélienne et palestinienne. Une telle coopération devrait s'appuyer sur les points de convergence plutôt que sur un accord total sur toutes les questions abordées. En outre, le Groupe de travail devrait s'employer davantage à mettre à la disposition des femmes et des jeunes palestiniens une tribune où ils pourraient faire connaître leurs points de vue et par laquelle ils pourraient susciter une prise de conscience dans les pays où les réalités de leur vécu sont particulièrement mal connues de l'opinion publique.

Exposés des États Membres sur leurs activités relatives à la question de Palestine

31. **Le Président** rappelle que, le 27 octobre, il a été invité à participer à une réunion de réflexion organisée par les autorités françaises à Paris dans le cadre de l'initiative relative au processus de paix israélo-palestinien. La réunion a vu la participation d'États Membres de l'ONU, de membres d'autres organisations internationales et régionales telles que l'Organisation de la coopération islamique, l'Union européenne et la Ligue des États arabes, et de membres de la société civile. L'objectif était d'établir dans quelle mesure les participants pouvaient étudier ensemble, dans l'intérêt des droits du peuple palestinien, les moyens économiques d'encourager les deux parties, en particulier Israël, à s'engager plus résolument sur la voie des négociations nécessaires pour sauver la solution des deux États. Des spécialistes de la question ont présenté des exposés pour montrer que, par des mesures économiques et d'investissement conformes aux principes du développement durable, la solution des deux États pouvait encore être sauvée. Les deux parties, en particulier la Puissance occupante,

auraient tout à gagner à ce que s'instaure une coopération réelle et fructueuse entre un État palestinien libre et indépendant et son voisin israélien.

32. Les membres de la société civile participant à la réunion ont demandé l'application de mesures de boycottage, de désinvestissement et de sanction. L'attention est appelée sur le fait que, l'année précédente, la situation en Palestine a fait l'objet d'articles ou de volets spéciaux dans des accords et événements importants tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, et la récente Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Si l'on veut atteindre l'objectif double consistant à bâtir des sociétés pacifiques en ne laissant personne de côté, l'État de Palestine doit pouvoir exercer pleinement ses droits à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

33. Il a été proposé que les sociétés multinationales et entreprises privées travaillant dans le Territoire occupé soient qualifiées d'illégales et d'immorales dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces aspects pourraient faire l'objet d'une conférence de paix internationale convoquée avant la fin de l'année dans le cadre de l'initiative française. Les organisateurs de cette conférence sont à la recherche d'idées et de propositions à l'appui de leur propre initiative. Dans ce contexte, l'initiative menée par l'Égypte et les efforts faits par la Fédération de Russie ont été spécialement soulignés. Le Président n'a pas encore reçu le compte rendu de cette réunion de réflexion.

34. **M. Awawdeh** (Observateur de l'Organisation de la coopération islamique, OCI) prend la parole pour informer le Comité de trois importantes contributions de l'OCI. Le 19 octobre, une réunion ministérielle s'est tenue en Ouzbékistan, lors de laquelle quatre projets de résolution importants en faveur de la Palestine ont été adoptés. Ces projets portaient sur Jérusalem, le processus de paix, différents aspects de la cause palestinienne et l'appui économique à l'État de

Palestine. Bien que de tels textes soient adoptés chaque année, le libellé en est différent cette fois-ci et fait état de divers types d'appui qui pourraient être apportés à tous les niveaux.

35. Le personnel du nouveau bureau de l'OCI à Ramallah (État de Palestine), a récemment établi différents partenariats avec la société civile, principalement à Jérusalem et surtout dans les domaines prioritaires, dont la jeunesse, le logement et l'éducation. En outre, il a contribué à la levée de fonds pour le Fonds d'Al-Qods, en se rendant dans au moins quatre États membres de cette organisation. Les fonds seront utilisés pour financer des activités dans les secteurs susmentionnés, une bonne part étant destinée à l'éducation.

36. Enfin, des représentants de l'OCI s'entreprendront prochainement avec la Division des droits des Palestiniens de leur réunion à venir au sujet de Jérusalem, qui se tiendra en avril ou mai 2017 à Astana, Kazakhstan.

37. **M. Arcia Vivas** (République bolivarienne du Venezuela) dit que son pays a mené un certain nombre d'activités en collaboration avec l'ambassade de l'État de Palestine à Caracas, récemment inaugurée : lors de la Journée internationale de la femme, l'État de Palestine a participé à une manifestation consacrée aux femmes et à la production; lors de la Journée de la terre, une cérémonie de dépôt de couronne a eu lieu avec la participation d'organismes publics et de groupes de la société civile soutenant la cause de la Palestine; une manifestation publique s'est tenue en juillet pour célébrer la Journée internationale d'Al-Qods.

38. Des ministres des deux pays se sont rencontrés pour étudier les possibilités de coopération dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique et de l'industrie minière. Par ailleurs, au dix-septième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, réuni au Venezuela les 17 et 18 septembre, son pays a présenté sa position et s'est employé à nourrir le débat sur l'appui à apporter à la cause de la Palestine. D'autres manifestations ont été organisées dans son pays, dont un festival international de poésie auquel ont pris part des représentants palestiniens, et un festival du film palestinien.

Questions diverses

39. Le Président annonce que deux stagiaires, tous deux troisième secrétaire au Ministère des affaires étrangères de l'État de Palestine, vont suivre le programme de formation annuel du personnel du Gouvernement palestinien mené par la Division des droits des Palestiniens. Ce programme prévoit trois semaines de formation à l'Office des Nations Unies à Genève; la participation à la soixante-troisième session du Conseil du commerce et du développement; des séances d'information par divers bureaux et organismes des Nations Unies à Genève.

40. La Division propose également un programme de formation portant sur la gestion des conflits relatifs à l'eau, qui est dispensé en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Ramallah (État de Palestine), du 20 au 23 novembre. Ces formations, comme d'autres, sont organisées dans le cadre des efforts déployés par la Division pour développer le programme de renforcement des capacités destiné au personnel du Gouvernement palestinien, conformément à de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

41. Une séance spéciale sera organisée le 29 novembre 2016 pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le Président prie instamment les délégations de se faire représenter au niveau des ambassadeurs.

La séance est levée à 11 h 50.